



# VERSAILLES

## *INSCRIPTIONS DANS UNE ECOLE PUBLIQUE POUR 2012/2013*

**Elles se dérouleront du 30 janvier au 31 mars 2012**

### **ETAPE 1 : LE CERTIFICAT DE VACCINATIONS ET LE CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE**

Se présenter ou envoyer par courrier au pôle accueil de la Direction de l'Education de la Mairie, les documents ci-dessous :

- la photocopie du **livret de famille** ou un extrait de l'acte de naissance de l'enfant
- la photocopie d'un **justificatif de domicile** récent au nom du responsable de l'enfant
- la photocopie de toutes les pages de vaccinations à jour du **carnet de santé** de l'enfant (Pentacoq ou Infanrix obligatoires)
- une **enveloppe timbrée** à vos nom et adresse
- En cas d'inscription aux activités périscolaires, demander le dossier correspondant (voir étape 3)

Un certificat de vaccinations sera établi par le service Prévention santé de la Mairie, (renseignements : 01 30 97 81 37). Il vous sera envoyé par courrier avec le certificat d'inscription scolaire, qui précise l'école que fréquentera votre enfant.

### **ETAPE 2 : L'ADMISSION A L'ECOLE**

Prendre rendez-vous avec le **directeur de l'école** et lui remettre :

- les **certificats d'inscription scolaire et de vaccinations** délivrés par la Mairie,
- un **certificat de radiation** de l'école (publique ou privée) antérieurement fréquentée, le cas échéant,

### **ETAPE 3 : INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES**

(Restauration scolaire, études surveillées, accueils pré et postcolaires, accueils de loisirs)

Retirer auprès de la Direction de l'Education ou télécharger sur le site Internet de la Ville :

- si vous ne détenez pas la carte famille en cours de validité, le dossier de demande de carte famille permettant le calcul de votre quotient familial (NB : le quotient 7 est automatiquement appliqué dans le cas où, résidant à Versailles, vous ne souhaitez pas de carte famille. Les habitants des autres communes se voient appliquer un tarif « hors Versailles »).
- le dossier de préinscription aux activités périscolaires (disponible à partir de fin janvier 2012).

**Attention : le dossier de préinscription aux activités périscolaires est à retirer à partir du 30 janvier 2012 et à rendre complété pour le 4 mai 2012.**

L'inscription de votre enfant à l'école n'a pas à être renouvelée tous les ans. Elle est reconduite de manière automatique à chaque rentrée scolaire.

Renseignements :

Adresse : Direction de l'Education – service accueil/Inscriptions  
Mairie, 4, avenue de Paris, RP 1144, 78011 VERSAILLES Cedex,

Téléphone : 01 30 97 84 78 Fax : 01 30 97 84 27.

Courriel : [education@versailles.fr](mailto:education@versailles.fr)

Accueil du public :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00

Le mardi jusqu'à 19 h 00 (sauf en juillet-août)

Le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 (sauf en juillet-août)

Retrouvez toutes les informations sur le site Internet de la Ville : [www.versailles.fr](http://www.versailles.fr)